

Bruxelles, le 21 janvier 2019
(OR. en)

5448/19

AGRI 26
AGRIORG 3

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
Objet:	Plan "Protéines" - Informations communiquées par la présidence

1. Le déficit en protéines au niveau de l'UE caractérise depuis longtemps l'agriculture européenne. Les cultures protéagineuses pâtissent en effet de mauvaises conditions agronomiques et d'une faible compétitivité tant par rapport à d'autres cultures arables dans l'UE que par rapport au soja importé de pays tiers ainsi que de l'accès au marché de l'UE à droit nul concédé dans le cadre des accords commerciaux des années 1980. La forte proportion de soja génétiquement modifié cultivé en dehors de l'UE et la forte demande européenne en aliments et en fourrage sans OGM plaide davantage encore en faveur d'un encouragement à la production de protéagineux dans l'UE.
2. Les cultures protéagineuses sont une composante essentielle de l'alimentation humaine et animale. Le marché des protéines végétales en Europe peut être divisé en trois grands segments: les aliments composés pour animaux, les aliments pour animaux de qualité supérieure et l'alimentation humaine. Si les marchés des aliments pour animaux sont de loin les plus importants, celui de l'alimentation humaine gagne rapidement du terrain avec des taux de croissance annuels supérieurs à 10 %.

3. Dans l'UE, la demande en protéines fourragères avoisine les 45 millions de tonnes de protéines brutes/an, dont un tiers sont apportées par le soja. L'autosuffisance de l'UE pour cette source de protéines est particulièrement faible et ne représente que 5 % de la consommation dans l'UE. Toutefois, l'autosuffisance de l'UE varie considérablement selon la source de protéines et atteint 79 % pour le colza et 42 % pour le tournesol. L'autosuffisance de l'UE est également nettement plus élevée (92 %) pour ce qui est des protéines fourragères apportées par les cultures non transformées comme les céréales, les oléagineux et les légumineuses. Cela signifie néanmoins que nous devons importer 17 millions de tonnes de protéines brutes (dont 13 millions à base de soja) de pays tiers, essentiellement des États-Unis, du Brésil et d'Argentine.
4. La Commission a informé les ministres lors de la session du Conseil AGRISPECHE du 19 février 2018 sur les mesures qu'elle entendait prendre pour élaborer son plan "Protéines" (doc. 5841/18). De nombreux États membres ont exprimé leur soutien résolu en faveur du plan de la Commission, certains soulignant la nécessité d'éviter un accroissement de la déforestation et de protéger l'environnement. Entre-temps, toutefois, dans la perspective de la fin de son mandat, en octobre 2019, la Commission a instauré une règle générale limitant le nombre d'initiatives nouvelles. Il en a résulté une modification de la nomenclature, le "plan Protéines" devenant le "rapport Protéines", que la Commission a adopté le 22 novembre 2018 (doc. 14681/18).
5. Lors de la session du Conseil AGRISPECHE du 17 décembre 2018, la présidence autrichienne a communiqué, sous "Divers", des informations sur une conférence intitulée "Le développement des protéines végétales dans l'Union européenne: chances et défis", qui s'est tenue à Vienne les 22 et 23 novembre 2018 (doc. 15258/18). La présidence a souligné l'importance des protéagineux pour l'alimentation tant humaine qu'animale, et a indiqué de quelle façon la production de protéines végétales en Europe aiderait à accroître l'autosuffisance de l'UE et contribuerait à atténuer les changements climatiques. M. Hogan, membre de la Commission, a confirmé que, grâce notamment à la politique de promotion, de nombreux outils étaient déjà à la disposition des agriculteurs et que d'autres viendraient encore s'ajouter, par exemple au moyen des plans stratégiques relevant de la PAC et du programme "Horizon Europe".

*

* *

Dans ce contexte et en vue de lancer de nouvelles actions visant à promouvoir le développement des protéines végétales dans l'Union européenne, la présidence souhaite inviter les ministres à prendre part, lors de la session du Conseil du 28 janvier, à un échange de vue sur la base des questions suivantes:

Q1: La Commission définit un cadre pour les futures actions visant à développer les cultures protéagineuses dans l'UE. Quel type d'outils, selon vous, soutiendrait le mieux la croissance de la production de protéines végétales dans votre pays? Le rapport omet-il de mentionner d'éventuelles possibilités? Dans l'affirmative, quelles seraient, selon, vous les mesures appropriées?

Q2: Le paquet "réforme de la PAC post-2020" et, en particulier, la proposition de règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC, laisse aux États membres une marge de manœuvre pour élaborer des plans nationaux répondant à leurs besoins et à leurs ambitions. Pensez vous que, dans le cadre de cette structure, le soutien couplé facultatif puisse être l'instrument approprié pour soutenir le développement de la production de protéines végétales dans l'UE, sous réserve d'une adaptation appropriée de ses limites quantitatives et de ses plafonds? (relever les limites actuelles – 10 + 2 % – prévues à l'article 86, paragraphe 5, du règlement sur les plans stratégiques relevant de la PAC)